

<https://web.sntrscgt.fr/spip.php?article3454>

# Procédure pour l'INED

- ACTUALITES - Dossiers Thématiques - CNESER - Elections CNESER 2023 - Procédures de vote -

Date de mise en ligne : vendredi 9 juin 2023

---

Copyright © SNTRS-CGT - Tous droits réservés

---

### Procédure de vote pour l'INED :

**Vote à l'urne** : le jour du scrutin le 15 juin 2023 entre 9 heures et 17 heures en salle SAUVY. **Très important : désormais, pour pouvoir voter le jour du scrutin, vous devez présenter un document attestant votre identité (cf. code électoral, art. L. 62).**

Parmi les documents d'identité acceptés se trouvent :

- . La carte d'étudiant avec photographie pour un doctorant ou post-doctorant ;
- . La carte nationale d'identité (valide ou périmée depuis moins de 5 ans) ;
- . Le passeport (valide ou périmé depuis moins de 5 ans) ;
- . La carte d'identité de fonctionnaire de l'État avec photographie ;
- . Le permis de conduire (en cours de validité) ;
- . La carte vitale avec photographie ;
- . La carte d'identité d'élu local (en cours de validité) avec photographie ;
- . La carte d'invalidité (en cours de validité) avec photographie ou carte de mobilité inclusion (en cours de validité) avec photographie.

**L'électeur-électrice qui n'atteste pas de son identité ne pourra pas accéder à l'urne. Il-elle devra présenter l'original du document d'identité. Une photographie ou un téléchargement sur smartphone, une photocopie, ne sont pas acceptés.**

**Vote par correspondance** : les agents empêchés de prendre part au vote direct par suite de nécessités du service doivent se manifester le plus tôt possible auprès de Suzy Berrebi ([suzy.berrebi@ined.fr](mailto:suzy.berrebi@ined.fr)) et Cécile Sirot-Molmy, ([sirot@ined.fr](mailto:sirot@ined.fr)).

**Très important** : le pli comprenant le vote doit parvenir à l'Ined, par voie postale uniquement, au plus tard à 17 heures le jour du scrutin (15 juin 2023). L'affranchissement est pris en charge par l'Ined qui fournit une enveloppe timbrée, par scrutin, à chaque électeur-électrice souhaitant voter par correspondance.

**Le vote par procuration n'est pas admis et le vote électronique n'est pas prévu à l'Ined.**